



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 3 mai 2018 à 18h00
A Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion – à Méry

Présents :

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	Pouvoir de Renaud BERETTI
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANÇOIS	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	Pouvoir de Denise de MARCH
ENTRELACS	Bernard MARIN	
ENTRELACS	Claude GIROUD	
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	Pouvoir de Jean-Claude CROZE
MOTZ	Olivier BERTHET	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Jean-Guy MASSONNAT
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER
SERRIERES EN CHAUTAGNE	Denise DE MARCH

Autres présents non votants :

Yves GRANGE	Entrelacs
Jean-François BRAISSAND	Entrelacs
Danièle BEAUX-SPEYSER	Drumettaz-Clarafond
Frédéric GIMOND	Directeur Général des Services
Laurent LAVAISIERE	Directeur Général Adjoint
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Olivier VERDENAL	Directeur Financier
Françoise GRAVIER	Responsable Pilotage de la performance
Christophe LUPO	Responsable service Patrimoine et Travaux
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable Juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 26 avril 2018 à laquelle était joint un dossier de travail de 70 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 10 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (23 présents et 28 votants).

Les crédits correspondant à la signalétique des bâtiments et sites » Grand lac" sont inscrits au chapitre 144-01.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'avenant n°2 du marché n°2017-15,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 du marché n°2017-15 et tous les documents afférents.

Aix-les-Bains, le 3 mai 2018

Le Président,
Dominique DORD



- Délégués en exercice : 32
- Présents : 23
- Votants : 28
- Pour : 28
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Marché n°2017-15
Marché de signalétique :
Mise au point, fabrication et pose de supports de
signalétique sur sites et bâtiments « Grand Lac »

AVENANT N°2

ENTRE :

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB) domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Dominique DORD, et désignée ci-après par l'expression "Grand Lac"

D'UNE PART,

ET

L'entreprise SARL LUMI SAVOIE domiciliée 272 Rue Aristide Bergès - 73000 CHAMBERY représentée par Monsieur Serge VIBERT, gérant et désigné ci-après par l'expression «le titulaire »,

D'AUTRE PART,

ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHÉ

Par marché « accord cadre n° 2017/15 de fourniture à bons de commande » relatif à la mise au point, fabrication et pose de supports de signalétique sur sites et bâtiments « Grand Lac », ..., Grand Lac a confié à l'entreprise SARL LUMI-SAVOIE, domiciliée 272 Rue Aristide Bergès - 73000 CHAMBERY, la mise au point, fabrication et pose de supports de signalétique sur sites et bâtiments « Grand Lac »

Il s'agit d'un marché accord-cadre mono attributaire de fournitures à bons de commande sans minimum ni maximum passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert.

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

Lors de la réalisation de ce marché, des prestations spécifiques complémentaires à celles listées dans le BPU se révèlent nécessaires, notamment pour adapter la nouvelle signalétique :

- à des supports existants jugés en bon état et dont les descriptifs (taille, nature des matériaux) n'avaient ont été prévus au BPU.
- à des formats de supports non prévus au BPU et rendus nécessaires par la configuration des bâtiments

Sur cette base, le CCAP (art.4.1) sera modifié comme suit :

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix unitaires dont le libellé est donné :

- dans le bordereau des prix unitaires aux quantités réellement exécutées
- sur la base d'un devis de l'entrepreneur pour les prestations spécifiques (hors BPU)

Les bons de commande numérotés seront envoyés par tout moyen permettant de donner date certaine. Par exemple, l'accusé de réception de la télécopie atteste de la date de réception du bon de commande par le titulaire.

Chaque bon de commande précisera :

- la référence de l'accord cadre ;
 - la désignation de la prestation ;
 - la date de la prestation compte tenu du délai d'intervention ;
 - le volume de prestations à exécuter ;
 - l'application des prix unitaires de l'année en cours ;
- ou la référence au n° du devis pour les prestations spécifiques (hors BPU)
- le montant global de la commande ;

AE (art 2.2) :

Il s'agit d'un accord cadre mono attributaire sans minimum ni maximum

Les prestations seront rémunérées par application des prix :

- du bordereau de prix unitaires joint au présent marché
- des devis de prestations spécifiques (hors BPU) acceptés par bon de commande

ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER

S'agissant d'un marché accord-cadre mono attributaire de fournitures à bons de commande sans minimum ni maximum, l'avenant n'a pas d'impact financier.

ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHÉ INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

À _____, le

À _____, le

Pour la société LUMI SAVOIE,

Pour Grand Lac

Jean Guy MASSONNAT
Représentant du Pouvoir Adjudicateur

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n.2017-15 - Signalétique des bâtiments "Grand Lac" - Avenant n.2

Date de transmission de l'acte : 15/05/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 15/05/2018

Numéro de l'acte : d2327 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20180503-d2327-DE

Date de décision : 03/05/2018

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires